Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260330-2026_04_006-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 31 MARS 2026

Date de convocation : 24 mars 2026
Date d'affichage délibération : 3 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Arvest, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, GRASSI Géraldine, LALLOUET Maëlle , LE DÛ Marie-Paule, LE GALL Didier, LE GALL Steeve, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, LE RAY Gwénaëlle, LEVER Olivier, LUCAS Raphaëlle, NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PETILLON Stéphanie, PORHEL Alain, POULIQUEN Nathalie, SPRIET Benoît, TROMEUR Béatrice, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude, VERBECQ Rosine**

Absents représentés : **HEMERY Ludivine absente ayant donné procuration à Isabelle LE PAGE**
Absent excusé : **ROBIN Christophe**

Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 26

==========

N° 2026 / 04 / 006 : Création de la commission d'appel d'offres

Conformément aux articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3500 habitants est obligatoire et doit comporter, en plus du maire, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de créer la commission d'appel d'offres**
- **et de désigner les membres suivants, en plus du maire :**
  - **Membres titulaires :**
    Alain PORHEL, Jean-Yves BIZOUARN, Steeve LE GALL, Patrick NEUMANN, Patrice PERSON,
  - **Membres suppléants :** Brigitte PAVEC, Gildas URIEN

Le secrétaire de séance — Le Maire

Gildas URIEN — Amélie CARO